



Document consultable dans Médi@m

Date :

14/06/2002

Domaine(s) :

Gestion relation clients

Nouveau	☐
Modificatif	☒
Complémentaire	☐
Suivi	☒

Objet :

Modification de formulaires

Liens :

CIRC DDRI 67-2001

Plan de classement :

21

Emetteurs :

DDRI DGR

Pièces jointes : 8

à Mesdames et Messieurs les

☒ **Directeurs**

☒ CPAM ☐ CRAM ☐ URCAM
☐ UGECAM ☒ CGSS ☐ CTI

☐ **Agents Comptables**

☐ **Médecins Conseils**

☐ Régionaux ☐ Chef de service
☐ Médecin Chef de la Réunion

Pour mise en oeuvre immédiate

Résumé :

Mise en conformité avec le décret n° 2000-1277 du 26.12.2000, supprimant les fiches d'état-civil, des formulaires :

- S1202 "demande d'immatriculation d'un travailleur",
- S3126 "déclaration en vue du rattachement des membres de la famille des assurés pour le bénéfice de l'assurance maladie et maternité",
- S6102 "demande de conversion d'une rente d'incapacité permanente en capital",
- S9104 "demande expresse d'utilisation d'un nom d'usage".

Mots clés :

formulaire, suppression fiche d'état-civil

Pour le Directeur

Pierre-Jean LANCERY

CIRCULAIRE : 88/2002

Date : 14/06/2002

Objet : Modification de formulaires :

S1202 "demande d'immatriculation d'un travailleur",
S3126 "déclaration en vue du rattachement des membres de la famille des assurés pour le bénéfice de l'assurance maladie et maternité",
S 6102 "demande de conversion d'une rente d'incapacité permanente en capital",
S 9104 "demande expresse d'utilisation d'un nom d'usage"

Affaire suivie par : Martine TEILLEUX ☎ 01.42.79.35.64

Madame, Monsieur le Directeur,

Vous trouverez, en annexe, les formulaires cités en objet qui ont été modifiés, a minima, pour être mis en conformité avec le *décret 1277-2000 du 26 décembre 2000* portant simplification des formalités administratives et supprimant les fiches d'état-civil. En effet, toute mention relative à ces dernières en a été ôtée.

Par ailleurs, le formulaire S6102 "demande de conversion de rente d'incapacité permanente en capital ou en rente réversible sur la tête du conjoint" a fait l'objet d'une autre modification : pour être en conformité avec la réglementation, la mention relative au "rachat total de la rente" a été enlevée.

Ces documents viennent d'être validés par le Ministère sous les références suivantes :

n° homolog.	n° COSA	formulaire
S1202e	12044*01	demande d'immatriculation d'un travailleur
	50560#02	notice
S3126a	12047*01	déclaration en vue du rattachement des membres de la famille des assurés pour le bénéfice de l'assurance maladie et maternité
	50554#02	notice
S6102a	12045*01	demande de conversion d'une rente d'incapacité permanente en capital ou rente réversible sur la tête du conjoint
S9104a	12046*01	demande expresse – utilisation d'un nom d'usage
	50559#02	notice

Les arrêtés d'homologation paraîtront ultérieurement au journal officiel.

DESCRIPTION

Les caractéristiques techniques de ces formulaires sont inchangées.

Vous trouverez, ci-après, les maquettes de ces documents ainsi que les fiches signalétiques les décrivant.

REALISATION ET MISE EN PLACE

L'UCANSS est chargée de la réalisation de ces formulaires.

Vous pouvez passer commande auprès de :

l'Union des Caisses
Nationales de Sécurité Sociale
Direction des Services Rendus
Service "Imprimés"
B.P. 45
33, avenue du Maine
75755 PARIS CEDEX 15
01.45.38.82.40.

Les Caisses souhaitant fabriquer localement ces formulaires peuvent se procurer les films nécessaires auprès de la :

Société GRAPHILABEL
6 Boulevard Victor Lambert
BP 2767
51067 REIMS CEDEX
03.26.85.83.33.

Les modifications intervenues étant d'ordre réglementaire, il convient de mettre en œuvre dès que possible ces nouvelles versions.

Ces imprimés seront mis en ligne sur le site internet www.cnamts.fr à la rubrique "formulaires". Ils seront remplissables à l'écran.

Je rappelle que, pour cette procédure d'utilisation des formulaires à partir d'Internet, aucune autorisation préalable n'est à solliciter par les usagers. Les organismes sont tenus d'examiner les demandes présentées par les usagers au moyen de formulaires imprimés à partir des données numériques disponibles sur les sites habilités par arrêté (*décret 99-68 du 02.02.99*).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Délégué aux Risques

Pierre-Jean LANCRY

PJ – 4 formulaires (S1202, S3126, S6102 et S9104)
4 fiches signalétiques